

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	17	18
Date de la convocation		
17/01/2025		
Date d'affichage		
17/01/2025		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Bureau de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du jeudi 23 janvier (18h)
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt cinq
et le vingt-trois janvier à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (LAY), FOURNEL Béatrice (Machézal), ROFFAT Hubert (Neulise) BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny), LAIADI Benabdellah (Régny), REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GRIVOT Vincent (Saint Just la Pendue), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés donnant pouvoir : GIVRE Dominique (Neaux) a donné pouvoir à BERT Pascal (Vendranges)

Excusé : PERRIN Gerald (St Priest La Roche)

DELIBERATION 2025-001Bis-B

Annule et remplace DELIBERATION 2025-001-B

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2025 pour la phase 2 de l'aménagement des abords du site du Château de la Roche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250123-2025-001Bis-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025

Publication : 23/01/2025

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

DELIBERATION 2025-001Bis-B

Annule et remplace DELIBERATION 2025-001-B

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2025 pour la phase 2 de l'aménagement des abords du site du Château de la Roche

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Circulaire préfectorale du 5 novembre 2024 qui précise les modalités de dépôt des demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2025,

Vu l'éligibilité de la CoPLER à ces deux dotations,

Monsieur le Président rappelle que la CoPLER, dans le cadre de sa politique de développement touristique et culturel, a lancé une importante opération d'aménagement des abords du site du Château de la Roche à Saint Priest la Roche, organisée en 2 phases.

Monsieur le Président propose au Bureau de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la campagne de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2025 en cours pour la réalisation de la phase 2 de l'opération d'aménagement des abords du site du Château de la Roche à Saint Priest la Roche.

Le budget prévisionnel global éligible à la présente demande s'élève à 1 089 664 € HT. Le montant de subvention sollicité est de 272 416 €, soit 25% des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **APPROUVE** la demande de DSIL 2025 auprès de l'Etat selon les modalités sus-exposées pour la réalisation de la phase 2 de l'opération d'aménagement des abords du site du Château de la Roche à Saint Priest la Roche.
- **AUTORISE** M. le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 23/01/2025

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

